

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

## DU 14 avril 2023

Le président salue la municipalité, la secrétaire communale et les membres du Conseil communal. Le président cède la parole au secrétaire suppléant pour l'appel. Trente conseillers sont présents, quatre se sont excusés et un non excusé. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

### Ordre du jour

- Adoption du PV de la séance du 12 décembre 2022
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 01/2023 :  
Etude de faisabilité du réaménagement des collèges d'Essertines et d'Epautheyres
- Préavis 03/2023 :  
Remplacement de la conduite de la rue de la Laiterie
- Préavis 04/2023 :  
Suspension du règlement sur l'ECOBONUS communal
- Rapport de la commission du législatif sur la proposition de modification des statuts de l'ARASPE
- Communications de la municipalité – partie 2
- Divers et propositions individuelles

### 1. Approbation du PV du 12 décembre 2022

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification, juste une remarque de Thierry Auberson qui remercie de l'effort fait pour la mise en page, que la nouvelle version est plus lisible et plus simple pour s'y retrouver.

Le PV est accepté par 28 oui et 2 abstentions. Le président remercie Tamara pour sa rédaction.

### 2. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic nous informe que nous devons changer de plan comptable et passer au MCH2, c'est une obligation cantonale, qui rentrera en fonction en 2025, donc y on travaillera déjà dessus en 2024 pour pouvoir faire un budget MCH2 pour 2025.

Une nouvelle péréquation cantonale entrera en force en 2025 mais on ne sait rien à ce jour des accords communes-canton.

Il nous fait un point à ce jour sur le préavis 01/2021 concernant le nouveau bâtiment communal. Nous avons accepté ce préavis pour un crédit de construction d'un montant de 3,7 millions, auxquels on rajoutait les subsides de la protection civile qui ont été confirmés et nous avons pu leur envoyer une facture CHF 259'485.00 suite à l'homologation de l'abri PC. Nous avons le contrat GEY signé avec l'entreprise Sottas de CHF 3'460'500.00. On a validé pour CHF 290'200 d'avenants, soit pour des surcoûts ou modifications que nous avons approuvés, toujours avec l'entreprise GEY. Dans équipements et divers, il y a CHF 260'500 pour le suivi de notre AMO (Aide au Maître d'Ouvrage), les équipements du bâtiment annexe et des bureaux. Par rapport à ce qui nous a été accordé, il nous reste à ce jour un disponible CHF 205'860.00.

Le syndic ouvre la discussion.

Pascal Henchoz demande ce que sont les équipements et divers.

Alexandre Gygax lui répond que c'est ce qui est hors contrat GEY comme par exemple pour des machines de nettoyage, aménagement mobilier, équipement de support de rétroprojection, Fragnières qui est notre bureau AMO qui surveillait le suivi des travaux.

Laurence Najem remarque que dans les totaux, il n'y a pas notre réserve de fond de l'abri PC communal ni le subside PC.

A.G. répond que c'est un ajout au préavis. Dans les 3,7 millions que le Conseil a accordés, il y avait déjà la déduction des subsides de la PC, y compris aussi la déduction du fond communal. C'est pour montrer qu'on ne dépasse pas le montant de 3,7 millions du préavis.

Alexandre Collet il nous reste 205'000, mais il reste quoi à payer ?

A.G. Il reste des petites bricoles, un peu d'aménagement, mais nous restons dans le tir. La municipalité ne va pas venir demander une rallonge.

### **3. Préavis 01/2023 : Etude de faisabilité du réaménagement des collèges d'Essertines et d'Epautheyres**

Chaque Conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission ad-hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de relecture, ni de remarque, le président ouvre le débat.

Marylin Brand pourquoi fait-on l'étude pour les 2 bâtiments en même temps ?

Christian Gonin, parce que les 2 échoient presque en même temps pour le faire, on avait aussi prévu quelque chose dans le plafond d'endettement dans le programme pour la législature 2021-26, on ne va pas effectuer les travaux en même temps, mais cela nous donne plus de flexibilité.

Alexandre Gygax rajoute que c'est pour identifier tous les besoins et de ce que l'on peut faire dans ces locaux, c'est vraiment pour avoir une vue d'ensemble, et essayer d'optimiser le tout.

Thierry Auberson c'est aussi la réflexion que l'on s'est faite dans la commission ad-hoc, on ne sait pas si les travaux vont commencer dans une année ou dans 10, mais le jour où les locaux seront libérés nous serons prêts, on aura plus qu'à démarrer les travaux sans passer par des procédures.

Le conseil communal :

- approuve à l'unanimité les 2 rapports et le préavis municipal.

### **4. Préavis 03/2023 : Remplacement de la conduite de la rue de la Laiterie**

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission ad-hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de relecture, ni de remarque, le président ouvre le débat. Il n'y a ni question ni remarque.

Le conseil communal :

- approuve à l'unanimité les 2 rapports et le préavis municipal.

## 5. Préavis 04/2023 : Suspension du règlement sur l'ECOBONUS communal

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission ad-hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de relecture, ni de remarque. Le président passe la parole à Michel Collet qui souhaite apporter quelques explications sur le PECC.

Michel Collet explique le PECC, Plan Energie et Climat Communal, qui va nous accompagner pendant quelques années, puisque nous avons choisi d'y participer, c'est une proposition du conseil d'Etat pour la protection climatique pour les petites communes qui n'ont pas de bureau technique, comme la nôtre. Nous avons une année pour élaborer des mesures, on pense commencer en juin, et puis 3 années d'application minimum, nous devons mettre sur pieds au moins 10 mesures. L'Etat met à disposition une subvention de 50% pour un bureau d'accompagnement qui est spécialement formé sur le sujet, ce qui nous évite de réinventer la roue, car il n'y a pas seulement les mesures, il y a aussi la stratégie. Nous avons choisi le bureau Weinmann à Echallens, qui pilote également la commission de l'énergie de l'ARGVD dont nous faisons aussi partie. L'Etat propose 21 mesures, on peut en choisir 10 voir un peu plus, pour chacune il existe une fiche très détaillée que l'on peut modifier, mais en finalité, aux environs de juin 2024, on doit présenter au minimum 10 mesures qui apportent quelque chose sur le plan environnemental.

Cela touche tous les secteurs, dont 3 sont obligatoires : La 1<sup>ère</sup> mesure, intégrer la population. La 2<sup>ème</sup>, planifier l'approvisionnement de l'énergie sur le territoire communal. La 3<sup>ème</sup>, renforcer la biodiversité. A ce stade nous avons déposé la demande de subvention. Dès que nous aurons reçu la réponse, nous commencerons la phase d'élaboration sur 12 mois, puis la mise en application sur au moins 3 ans. Il y aura bien sûr un petit contrôle de l'Etat, puisqu'il subventionne.

C'est pour cela que nous désirons suspendre le règlement de l'ECOBONUS datant de 2005 pour la fin de 2023, car il ne peut pas être suspendu en cours d'année, et surtout pour permettre l'entrée en vigueur du nouveau règlement à l'été 2024, qui sera d'abord soumis au Conseil communal, et il sera plus étoffé qu'uniquement une aide pour des panneaux solaires.

Le Président ouvre le débat.

Marylin Brand demande confirmation que le règlement de l'ECOBONUS ne peut être arrêté qu'en fin d'année, et que le nouveau peut commencer en cours d'année.

Michel Collet répond que dans le règlement actuel il est précisé dans les 2 derniers articles que l'on ne peut pas l'arrêter/suspendre en cours d'année. Avec le nouveau règlement on peut partir quand on veut.

Denis Gaimard demande pourquoi on n'arrêterait pas cet ECOBONUS à la fin de l'année prochaine ? Parce que pendant quelques mois il n'y aura plus rien.

Michel Collet dit que c'est une question juridique, que nous devons respecter le règlement actuel qui nous empêche de l'interrompre en cours d'année, sinon on irait sur le 2<sup>ème</sup> semestre avec 2 règlements sur le même sujet, c'est cela qui a fait décider la municipalité de pratiquer de cette manière. Les cibles seront meilleures avec le PECC, plus diversifié, plus adapté.

Alexandre Gygax complète, notre règlement communal stipule que la subvention ECOBONUS actuelle peut être levée sous décision du Conseil, elle ne peut pas être levée en cours d'année, et elle ne peut être suspendue que par le Conseil communal, c'est la raison de ce préavis. Autrement nous devrions temporiser le nouveau règlement qui sera beaucoup mieux ciblé, aujourd'hui on ne subventionne que du photovoltaïque.

Henri Ducret ce nouveau règlement qui va rentrer en cours d'année prochaine, est-ce qu'il pourra être rétroactif, pour les demandes faites en début d'année ?

Michel Collet, on ne sait pas, on prend note et on se renseigne. Mais cela va être difficile pour un citoyen de faire une demande de subvention sans savoir ce qui peut l'être. Mais toutes les demandes qui vont nous parvenir jusqu'au 31 décembre 2023 seront traitées par l'ECOBONUS actuel.

Pascal Henchoz Nous avons réalisé en discutant avec notre municipal, que à part de rare demande pour du photovoltaïque, il n'y a pas eu d'autres demande ECOBONUS ces dernières années, il n'est plus actuel, il n'incite pas les gens à faire quelque chose d'autre que de poser des panneaux solaires.

Alexandre Gygax complète, avec ta proposition, on viendrait en décembre avec un budget sans savoir ce que l'on va utiliser ni si le Conseil l'accepterait. Tandis que là avec le PECC, on viendra avec un budget intitulé PECC qui sera liée aux fiches et au règlement sur lequel on va travailler.

Le Conseil communal :

- approuve à l'unanimité, moins une abstention, les 2 rapports et le préavis municipal.

## **6. Rapport de la commission du législatif sur la proposition de modification des statuts de l'ARASPE**

C'est uniquement une information, le conseil communal n'a pas à se prononcer. Il n'y pas de débat.

## **7. Communications de la municipalité – partie 2**

Lauriane Chuard, police des constructions, vous avez vu qu'il y a un gros chantier qui va commencer à côté et un autre aussi gros prochainement chez Lucas Frères de 2 immeubles de 8 et 9 logements, donc probablement quelques problèmes de circulation.

EFAGE, avant il n'y avait que des conseillers municipaux qui était dans l'assemblée, et maintenant il y a les conseillers communaux qui sont intégrés dans les séances, cela devient un conseil inter-communal et les discussions y sont vives, il y a beaucoup de questions depuis le début de la législature. Le comité a commencé une démarche avec Dominique Alain Freymond, ce qui nous a permis de parler gouvernance, de recréer le dialogue avec l'assemblée et surtout la confiance car il y a eu des petits couacs. Il y a eu une séance d'information qui a eu lieu le 22 mars en présence de nos 2 conseillères. Nous sommes entrain de travailler sur notre vision 2030 pour l'EFAGE, de nos différentes valeurs, etc... Nous avons été endeuillés par la perte du directeur du service financier Robert Egger. Les comptes vont être soumis à l'assemblée au mois de mai, donc c'est un peu compliqué ces 2 dernières semaines à l'EFAGE.

Sylvain Jacot remercie le conseil d'avoir accepté son préavis. À la déchetterie nous avons enfin reçu nos nouveaux containers à verres, reste que à La Robellaz ces containers sont fragiles, ils vont aussi être changé pour des modèles en acier où il faudra trier les couleurs. L'ancienne déchetterie d'Essertines sera définitivement fermée et les points de collecte se trouveront tous à côté de la grande salle.

Les travaux de mise en séparatif du quartier Monteilly à la route de Nonfoux sont terminés, le bureau ALPHA-GEO passe la caméra pour contrôler. L'entreprise Béati est toujours sur place, elle a mis en séparatif deux privés.

Concernant l'eau, même qu'il pleut ces jours, les sources ont diminué, plus que 45 litres au lieu des 80 litres/minutes du mois de janvier. Nous avons actuellement la source des Grands-Moilles qui est en décharge, ce qui est dû à la pluie qui entraîne des alluvions, nous avons des capteurs qui mesurent en permanence et dès qu'il y a trop de particules, ça se met en décharge.

Michel Collet répond à la question de Jenifer Thévenaz du dernier Conseil concernant les camions garés à la rue du milieu. La municipalité a pris contact avec la gendarmerie d'Echallens, la police mobile, etc... Nous avons plusieurs possibilités pour agir. Le chef des routes est allé trouver les chauffeurs pour qu'ils ne parquent plus là en bas, et ça fonctionne, on les tolère devant l'ancienne Poste. Si nous les dénoncerions à la police ils recevraient une amende très salée. Nous avons aussi la compétence d'amender sur nos chemins communaux.

Eclairage public LEDs, Michel Collet nous présente l'application pour la gestion et la programmation de chaque luminaire, en intensité et en minutage. On voit les économies réalisées durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Que 36% à Essertines car nous sommes obligés de laisser l'éclairage maximal aux passages piétons, 48% à Epautheyres, 53,83% à la Robellaz.

Denis Gaimard demande si l'Etat participe au coût de l'éclairage obligatoire des passages piétons ?  
La réponse est non.

Il y a un « ancien » projet de parc Eolien à Essertines, Ursins, Pailly, Vuarrens et Orzens. La municipalité soupçonne que ces promoteurs pourraient revenir frapper à la porte un de ces jours après ces années de silence. On parle de crise énergétique à la Confédération, au parlement, dans les cantons, il est possible qu'on nous limite nos droits de recours. Nous sommes tenus par un contrat signé en 2008 par la Municipalité, le Conseil et la population seront tenus au courant, mais on ne sait pas qui sera compétent pour décider quoi.

Le projet Suisse Mobile, parcours à vélo, la signalisation a été posée à 98%. C'est nous qui conduisons ce projet entre Echallens et Yverdon, nommée « Boucle champêtre du nord vaudois ». C'est le canton qui prend en charge tous les coûts.

Christian Gonin, le complexe communal est intérieurement fini, on a eu le 1<sup>er</sup> état des lieux le 12 avril, il y a quelques petites retouches à faire, 2<sup>ème</sup> état des lieux et réception des clés le 10 mai. À l'extérieur, il y a encore quelques travaux à faire, surtout l'aménagement électrique, ils doivent tirer une nouvelle ligne plus forte entre le transformateur du terrain de foot et le bâtiment, surtout pour le courant que l'on va renvoyer. On va faire une petite visite de la partie administrative après le conseil, le reste ce sera lors de l'inauguration le 30 août pour le politique et le 2 septembre pour la population. L'abri PC a été contrôlé, les experts étaient très contents, il est très bien fait.

Les travaux de réaménagement de la grande salle suivent leur cours. Les sanitaires sont entrain de se remonter gentiment, les travaux de doublage des parois et du local à engins vont démarrer courant mai, la réfection du sol et des engins de gym pendant les vacances scolaires.

L'enquête publique pour la RC 401 et celle entre les routes de Nonfoux et de Pailly est terminée depuis un moment, aucune opposition et une remarque. L'appel d'offres est ouvert, on aura l'ouverture de ces dossiers le 4 mai, on verra les prix, ce qui va engendrer la préparation d'un préavis qu'il espère présenter au mois de juin.

On a aussi lancé une étude pour une faisabilité de zone 30 dans le village.

Il y aura aussi le réaménagement de la route entre la Robellaz et Corcelles, on ne sait pas quand les travaux vont commencer, mais cela devrait être au courant de l'été.

Collège de Nonfoux, les rénovations sont terminées et est reloué depuis le 15 mars.

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis concernant les collèges d'Epautheyres et d'Essertines.

Alexandre Gygax, les comptes 2022 sont bouclés, ils ont été vérifiés par notre organe de contrôle et seront présentés le 3 mai à la COGEFIN, ils feront l'objet d'un préavis pour le mois de juin.

L'administration communale sera fermée pour déménager entre le 30 mai et le 2 juin.

Le syndic invite les conseillères et conseillers à réserver la date du 30 août pour l'inauguration du nouveau complexe. La municipalité a signé un contrat de travail avec un concierge, ce qui était budgété, il sera engagé au 1<sup>er</sup> juillet.

La nouvelle tête dans le fourgon de la voirie, est stagiaire chez nous pour quelques mois, il fait un apprentissage version ORIPH et habite la commune.

Avec les communes de Pailly, Vuarens, Opens et Essertines, nous avons fait une présentation le 22 mars de la ARGVD, nous avons invité toutes les PME de nos communes et exploitations agricoles. Nous leur avons montré nos projets futurs, surtout par rapport aux territoires constructibles pour les entreprises et aux projets futurs du monde agricole, puis l'ouverture peut-être de « la maison du blé au pain ».

Au vu de la conjoncture énergétique qui prévaut, le projet de parc éolien risque fort de redémarrer durant cette législature. M. le syndic tient à préciser que le collège municipal actuel est contraint par le contrat signé avec le promoteur par les municipaux de la précédente législature. Le collège municipal actuel n'a aucune marge de manœuvre et se doit de respecter les engagements pris précédemment.

Il nous remercie pour la confiance que le Conseil témoigne envers la Municipalité et pour l'acceptation des préavis de ce soir.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Jenifer Thévenaz remercie beaucoup la municipalité d'avoir réagi par rapport aux camions, elle a eu pleins de témoignages d'autres mamans rassurées.

Marylin Brand a compris que l'éclairage public de Nonfoux ne fait pas partie du nouveau système de gestion mis en place, elle aimerait savoir si quand même il a été diminué, si on peut envisager quelque chose.

Michel Collet lui répond que ce dossier n'est pas oublié. Actuellement l'éclairage est diminué de 50% la nuit. D'après Romande Energie, en février 2023, il semblait qu'il devrait y avoir une meilleure solution.

M.C. a demandé une offre qu'il a reçue le 11 avril, il ne l'a pas encore étudiée, mais une solution se dessine.

Renaud Piccard habite à côté de la place de sport, l'entreprise Béati a fini ses travaux, a remis les places de parc côté terrain de sport en tout venant, c'est parfait. Est-ce que la commune a envisagé de faire des places de parc du côté champ aussi en tout-venant délimité par des troncs ? Il craint qu'il manque de parking avec les nouvelles constructions.

Christian Gonin, la commune est propriétaire que d'un petit bout, et c'est une zone agricole, donc on ne peut y mettre du tout-venant. Il y a le parking de l'UAPE d'une trentaine de places, avec le parking de l'autre côté de 15 places.

Laurence Najem demande si le passage piétons à la route de Nonfoux va rester ou s'il est juste là pour la durée des travaux ?

Christian Gonin lui répond qu'il est provisoire, donc on pourra y baisser l'éclairage.

Pascal Henchoz, lors de manifestation à la grande salle, combien de places de parc il y aura à l'avenir dans les environs proches à disposition ?

Christian Gonin, il y a 15 places dans le parking de la grande salle plus 5 dans la route de Nonfoux, pour les plus grandes manifestations la zone de dépose scolaire pourra être utilisée la nuit, on pourrait éventuellement encore ouvrir la cour.

Yves Collet ils sont où mes containers en acier ? C'est dans toutes les communes qu'ils ont été changés ? On parle de développement durable, on veut inciter à faire mieux, et on achète du plastique !

Sylvain Jacot, ils appartiennent à la STRID. Les anciens sont utilisés pour les grandes manifestations.

Y.C. les nouveaux en plastiques s'envolent avec le vent, se cassent, je trouve des déchets partout, il n'y a que des trucs qui se cassent, c'est tout sauf écologique. Ce n'est pas qu'un problème communal, c'est global. Ma question est aussi liée à ce nouveau règlement remplaçant notre ECOBONUS, faudrait peut-être commencer par arrêter d'acheter de la camelote et garder le vieux matériel inusable et ne pas tout le temps changer ce qui fonctionne. Il faut faire des mesures pour inciter à ne pas consommer ou consommer mieux. On essaie de faire mieux mais on consomme toujours autant. Il faut apprendre à se passer de certaines choses, apprendre à ne plus avoir.

Albert Frei, la Confédération a vu que la Suisse a économisé 2% de consommation électrique en 2022, est-ce que nous avons les chiffres pour la commune, ou nous avons que ceux des lampadaires ?

Michel Collet non on n'a pas de chiffre mais on y travaille, et nous ne sommes pas arrivés aux objectifs fixés par la Confédération au niveau suisse. On consomme beaucoup d'électricité en journée, il a demandé une offre pour pouvoir alimenter la STEP avec des panneaux solaires. On n'y va pas à pas, mais avec le PECC, on doit redéfinir nos mesures énergétiques communales, on va intégrer tous les bâtiments, tous ce qu'on a en plus de l'éclairage public.

Denis Gaimard souligne que notre baisse de gaz au niveau national est aussi due à un hiver doux.

Alexandre Gygax mentionne que la commune n'a aucun accès aux consommations individuelles, c'est la protection des données.

Christophe Delay les GRD ont l'obligation légale de passer sur des systèmes de smart monitoring d'ici 2027, le 80% du parc des compteurs doit venir en smart meters, ce sont des compteurs accessibles via GSM ou autre système de communication, donc toutes ces données seront aux mains des GRD, et la municipalité pourra demander à avoir la consommation globale d'électricité, à voir avec la Romande Energie s'ils rentreraient en matière.

Michel Collet dit que l'Etat de Vaud a un système pour voir un certain nombre de données sur l'énergie pour toutes les communes, mais tout n'est pas à jour. On trouve facilement sur le site de l'Elcom, toutes les informations sur les prix de chaque GRD, de chaque région, de chaque canton, et de chaque commune, on trouve Essertines avec le prix de 31,56 ct/KWh. Après c'est la jungle, il y a plusieurs catégories et produits.

Nadine Ragusin comment ça va être mis en place pour le PECC, comment on va pouvoir savoir ce qui se passe ?

Michel Collet imagine que l'on va faire une communication à la population et au conseil. Nous sommes dans la phase où nous avons fait la demande de subvention pour avoir le bureau d'accompagnement. On commencera dès que nous aurons reçu la réponse de l'Etat. Il y aura des ateliers avec la population pour avoir des idées, c'est une obligation, on prendra tout ce qui vient et on fera des catégories et bien sûr un tri. Ensuite on va préparer au moins 10 mesures.

Malika Gonin aimerait savoir s'il serait envisageable de mettre une poubelle au parking de l'UAPE et au cimetière, parce qu'on y trouve des déchets ?

Sylvain Jacot on va étudier la question, après le risque est que des gens s'arrêtent pour y mettre leurs déchets, surtout au cimetière, ils s'y arrêtent mais n'y vont pas.

Michel Collet rajoute qu'il y en a une en contre-bas pour les gens qui remplacent les pots en plastiques et aussi un composte.

Pascal Henchoz souligne le rôle du Conseil qui doit parfois être désagréable avec la municipalité, mais aussi de la remercier quand elle fait un très bon travail, et on en a discuté à la COGEFIN, il tient à relever que tous ces derniers mois par rapport à ce nouveau bâtiment qui s'est fait, il félicite le collège municipal pour avoir tenu les chiffres qu'il nous a présenté, il sait que cela a été difficile avec l'augmentation des matières premières, bravo. Tout le conseil applaudit.

Marylin Brand est surprise qu'en passant à 23h devant le nouveau collège qu'il soit encore éclairé et aussi avant 7h00 le matin.

Christian Gonin dit que ça dépend où sont les lumières. Pendant les travaux il y a les plastiques de protection qui bougent et déclenchent le détecteur sous le porche. À l'intérieur, cela dépend de certains ouvriers qui branchent ou débranchent des trucs, ce qui dérègle l'horloge, il y en a aussi ceux qui oublient d'éteindre, mais cela devrait se régulariser maintenant.

M.B. trouve qu'il y a trop de noir qui a été posé, on essaie de végétaliser pour lutter contre le réchauffement un peu partout, et là il n'y en a pas beaucoup.

C.G. on a fait ces formes devant pour végétaliser, ce qui n'était pas prévu au début. Le préau est dimensionné par rapport au nombre de classes, nous n'avons qu'un surplus de 10M2. Donc on a mis des arbres là où pouvait.

Marylin Brand on passe les commandes de bois de feu en octobre, nous sommes en avril, et toujours rien reçu.

Christian Gonin le bois est coupé, ils font les stères, ils doivent encore les faire fendre par une entreprise, c'est un peu long certes, mais ça va arriver.

Marylin Brand s'inquiète qu'avec tous les travaux que la commune entreprend, est-ce que l'on va tenir le budget et notre pourcentage d'imposition, ou qu'en octobre la municipalité va venir avec un préavis pour

augmenter le point d'impôt, elle a le sentiment qu'on dépense beaucoup d'argent et les temps sont difficiles pour tout le monde, quelqu'un peut-il la rassurer ?

Alexandre Gygax ne peut pas la rassurer ni dire de ne pas s'inquiéter. Nous avons déjà ce discours il y a 4 ou 5 ans en arrière, tout s'est bien passé jusqu'à maintenant, on ne sait pas ce que la péréquation ni l'économie nous réserve demain, nous avons déjà traversé ces quelques crises, on reprendra peut-être cette discussion après les comptes du mois de juin, l'administration n'a pas de boule de cristal.

Il n'y a plus de question ni de remarques.

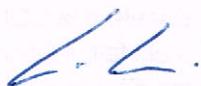
Le Président remercie la municipalité pour toutes les réponses. Il communique que le prochain Conseil aura lieu le 19 juin à la Robellaz, on le commencera peut-être à 19h30. Il demande à Laurence Najem et Laurent Neuschwander de venir signer les rapports.

Le secrétaire-suppléant procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée à 21h30.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Christophe Delay



Le Secrétaire-suppléant :



Denis Gaimard